

**Lutte contre la privatisation de La Poste :
la victoire à portée de main !**

Caractérisées par les luttes importantes des postiers mais aussi par les mobilisations multiples de la population et des élus, les actions menées contre la privatisation se sont développées. Les convergences d'intérêts et de luttes des uns et des autres s'y sont exprimées clairement. Cela s'est vérifié lors du succès de la votation citoyenne où le refus de la privatisation et la volonté d'un service public postal de qualité ont été massivement affirmés.

Depuis l'examen du projet de loi au sénat, de nombreuses initiatives ont eu lieu afin que Sarkozy retire son projet et afin d'obtenir un référendum.

Aujourd'hui, le gouvernement est en difficulté. Mais il persiste dans son projet en tentant de manœuvrer et en mentant comme à l'accoutumée. Il déclare vouloir rendre La Poste « imprivatisable » ! Pourquoi alors changer son statut ? Contrairement à ce qui est affirmé au gouvernement et à l'UMP, rien dans la directive européenne de libéralisation postale n'oblige à aller dans ce sens. **La CGT réaffirme que c'est la volonté politique du gouvernement de privatiser les services publics qui est en cause.** Pour développer et financer le service public postal, il n'y a nul besoin de changer le statut ni d'ouvrir le capital.

La Cgt, qui a pris toute sa part et assumé toutes ses responsabilités dans les actions menées, estime nécessaire le renforcement de la mobilisation. **Le 24 novembre, elle appelle les postières et postiers à participer massivement à la grève nationale unitaire décidée par la Cgt, Sud, la Cfdt, Fo et la Cftc et à débattre de la poursuite de l'action ainsi que de ses formes.**

La lutte continue ! On peut gagner et on va gagner !

**Branche Poste****Grossière manœuvre**

Le champ d'application de la Convention Collective (prévus dans la loi de mai 2005) souhaité par les opérateurs postaux a été jugé illégal par les organisations syndicales.

Qu'à cela ne tienne, après s'être regroupés dans un nouveau syndicat patronal (SOP), ils tentent maintenant d'utiliser la loi de privatisation de La Poste pour faire prévaloir leur point de vue, sans doute par voie d'amendement. Courageusement, le ministère du Travail, qui se dit pourtant défavorable à ce nouveau syndicat, laisse faire. Ainsi ce serait l'ensemble des dispositions correspondantes du Code du travail qui serait cassé.

Et à travers les fonctionnaires de La Poste, c'est la totalité du statut de la fonction publique qui est visé. La manœuvre est grotesque mais confirme, si besoin était, la nécessité de faire capoter la privatisation de La Poste.

Chronopost pas top !

Travailler chez Chronopost à Limoges nécessite de la souplesse et surtout une santé excellente. Cette plateforme a doublé le nombre de colis par jour en 15 ans, sans que sa surface ne varie !

Les responsables d'agences et les délégués du personnel ont bien sûr demandé le déménagement de cette plateforme, mais sans succès, malgré un budget non utilisé !

Au final, des conditions de travail très dégradées (travail dehors, entrepôt sur des escaliers ou devant des toilettes ...), et beaucoup de temps perdu à déménager plusieurs fois les colis.

Malheureusement, pourrait-on dire, les résultats de l'agence sont bons, alors politique de réduction des coûts oblige, le bien être des salariés attendra !

Branche Télécoms**Résultats FT 3ème trimestre 2009**

Sur la base des résultats financiers du 3^{ème} trimestre 2009, France Télécom confirme ses objectifs de cash flow à hauteur de 8 milliards €, de maintien de la politique de distribution des dividendes aux actionnaires et de poursuite du programme d'économie et du plan de transformation Orange 2012.

Il y a une contradiction de taille entre le communiqué de l'entreprise dans le cadre des résultats financiers et les annonces de la direction pour sortir de la crise sociale.

La CGT condamne le statu quo actuel qui se traduit par une baisse de 12% de l'investissement, et les négociations pour ré-humaniser l'entreprise risquent rapidement d'être confrontées au mur de l'argent. La CGT dénonce un solde global en emplois 2009 qui reste largement négatif, laissant des milliers de jeunes à la porte.

Election au CA de FT : un vote de confiance

En votant CGT, 3 183 cadres de France Télécom ont confirmé au 2^{ème} tour du scrutin leur attachement à voir émerger un syndicalisme cadre responsable et porteur de valeur de progrès social. Malgré les tentatives de « peopolisation » du syndicalisme, les manœuvres peu recommandables durant la campagne électorale de certains, malgré les appels au vote « utile » pour ce 2^{ème} tour, la CGT passe de la 5^{ème} place à la 3^{ème} place dans le collège cadre. Ce résultat valorise notre type de syndicalisme cadre et nous encourage à continuer à promouvoir un nouveau rôle contributif pour l'encadrement. Nous entendons agir pour faire prévaloir d'autres orientations et la revalorisation du rôle des cadres. La CGT sera représentée au CA de FT par Ghislaine COINAUD, élue dans le collège non cadre avec 36,12% des voix.

Échos

Les goinfres !
Ce que la presse a révélé sur la rémunération et les conditions exorbitantes de départ à la retraite d'un directeur de Caisse Interprofessionnelle du Logement, met en évidence l'impérieux besoin de transparence, que seul un paritarisme réel peut assurer. Les représentants des 5 confédérations syndicales de salariés, siégeant dans les organismes du 1% Logement, réaffirment leurs exigences de ne plus être tenus à l'écart, par la partie patronale, de décisions aussi essentielles que celle touchant à l'utilisation des fonds du 1% Logement pour financer, notamment, les rémunérations. Les conditions de rémunération de certains dirigeants de CIL doivent être placées sous la gouvernance paritaire des partenaires sociaux pour éviter toute dérive préjudiciable aux salariés des entreprises.

Travail

De qui se moque-t-on ?

M. Alliot-Marie a annoncé qu'un décret visant à « donner plus de place à l'écrit » était soumis au Conseil d'État et que l'assemblée nationale débattrait d'une « procédure participative » permettant « le développement du règlement amiable des litiges entre salariés et employeurs ». Il s'agirait de « négociations entre les parties, assistées par un avocat pouvant déboucher sur des accords, homologués par les juridictions ».

La conciliation prud'homale est gratuite, sans représentation obligatoire et permet d'ordonner le règlement immédiat des créances ou de prendre des mesures d'instruction pour l'audience de jugement. Il y a urgence à la revaloriser et non à la remplacer par une forme de médiation extrajudiciaire, payante et source de délais supplémentaires.

Soucieuse de la défense des droits des salariés, la Cgt mettra tout en œuvre pour y faire échec.

Faire payer les malades !

La ministre de la Santé emboîte le pas au lobby des cliniques privées. Elle renie l'engagement, pris lors du débat parlementaire sur la loi « HPST », de repousser la convergence tarifaire public/privé en 2018. En effet, elle inscrit une expérimentation à ce sujet dès 2010 dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Cette convergence revient à financer de la même manière les cliniques privées commerciales et l'hôpital public sans tenir compte des finalités opposées de ces deux secteurs. Du côté de l'hôpital public, l'offre de soins a été réduite et près de 20 000 emplois publics sont menacés, mais du côté des cliniques privées. La générale de santé, par exemple, a augmenté de 89% les dividendes versés à ses actionnaires en 2009. CQFD !

International

Postiers britanniques pas timbrés !

Les postiers étaient en grève les 24 et 25 octobre au niveau national, à l'appel du syndicat CWU « Communication Workers Union », après une série d'actions locales ces derniers mois.

Le conflit porte sur l'amélioration des conditions de travail, l'emploi et les salaires ; mais aussi sur le plan dit de « modernisation » du groupe public.

Partout en Europe et dans le monde, les opérateurs postaux cherchent à réaliser des gains de productivité avec une logique de moins disant social.

La CGT est solidaire de cette lutte qui rejoint les revendications des postiers des autres pays, pour promouvoir le progrès social.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr/Cadres

Échos

Téléperformance :
vaut mieux en rire
C'est sans doute pour faire rire un peu ses 8000 salariés que le PDG de Téléperformance annonce aujourd'hui l'obtention du «certificat de responsabilité sociale». Cette « distinction » semble créée spécialement pour le leader des centres d'appel, qui s'était vu retirer il y a un an le label de responsabilité sociale. Parce qu'au quotidien, on ne rigole pas tellement ! Si ceux qui siègent à la tête de l'ALRS avaient pris la peine de rencontrer les salariés et les représentants du personnel, ils auraient entendu parler de pressions, et d'aménagement d'horaires refusés, de dévalorisation, de sanctions, de surcharge de travail, d'infantilisation... Mais une partie de ceux qui siègent à la tête de l'ALRS sont aussi patrons de centres d'appel (Intracall Center), et leurs salariés ne sont pas mieux lotis !

Retraites

La fourberie du Medef

Les discussions sur la réforme des retraites dans leur globalité devraient reprendre en 2010. La CGT exige qu'au préalable les négociations sur la prise en compte de la pénibilité dans l'âge de la retraite reprennent au plus vite.

Le Medef a bloqué ces négociations, et la balle est dans le camp du gouvernement qui mouline beaucoup mais agit peu sur le sujet. Ils veulent noyer cette problématique dans la politique générale des retraites, et ainsi mettre fin à une négociation qu'ils ne souhaitent pas.

De plus, si des mesures spécifiques sont prises, le Medef poussera ainsi à ce que ce soit les autres salariés qui mettent la main à la poche.

Le financement des retraites est un choix politique, il est urgent de revoir les assiettes de cotisations.

Défendre les droits à la retraite des femmes

Lors du débat sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2010 à l'Assemblée nationale les dispositions actuelles en matière de majorations de durée d'assurance accordées pour la retraite aux mères de famille sont remises en cause.

Il est question de partager les 8 trimestres entre la mère et le père, ce qui conduirait pour nombre de femmes à une réduction de leur droit à retraite alors même qu'il est démontré que les inégalités hommes/femmes restent très importantes y compris au moment du départ à la retraite.

Au nom de l'égalité hommes/femmes, rien n'empêche que les hommes ayant élevé leurs enfants bénéficient également de 8 trimestres. Mais il est sans doute plus important de sauver les banquiers !

Égalité

Régularisation plus difficile

La circulaire du 7 janvier 2008 précisant les conditions de régularisation par le travail des travailleurs sans papiers sur des professions précises a été annulée par le Conseil d'État sur recours du Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (Gristi), au motif que le gouvernement ne peut restreindre les conditions de délivrance de la carte de séjour.

La CGT, qui anime la grève des travailleurs sans papiers depuis janvier, a réagi immédiatement en demandant une nouvelle circulaire avec des critères simplifiés et applicable sur tout le territoire.

De plus il paraît souhaitable que les négociations se poursuivent avec d'autres ministères que seulement celui de l'Immigration.